



Le 24 octobre 2024 à la demande du Sénateur **Guy BENARROCHE**, Force Ouvrière a participé à une audition et a répondu aux nombreuses questions posées par le Sénateur sur la situation des greffes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

Les échanges ont porté sur notre actualité, notamment la création des chambres territoriales CNDA dans certaines cours, les visio-audiences dans le cadre du contentieux des étrangers, les rapports des groupes de travail sur l'avenir des greffes, la double gestion mais également sur le budget alloué aux juridictions.

Cette audition est une occasion importante que FO a voulu saisir afin de rappeler les priorités suivantes :

- ◆ Répondre aux attentes légitimes des agents : augmenter les rémunérations, accélérer les avancements, valoriser les métiers des greffes et les rendre ainsi plus attractifs.
- ◆ Renforcer les effectifs de greffe afin de tenir compte de l'accroissement de la charge de travail des services.
- ◆ Finaliser la réflexion sur le maintien ou non de notre double gestion.

*Dans le cadre des échanges, le Sénateur a interrogé votre représentante FO sur la loi de finances pour 2025 dans laquelle plus aucune création de poste n'est inscrite.*

Nous avons insisté auprès du Sénateur sur la nécessité d'augmenter les effectifs de greffe :

Le projet de loi de finances 2024 prévoyait initialement pour 2025 la **création de 40 emplois**, soit 25 postes de magistrats et 15 postes d'agents de greffe. **Or, finalement aucun emploi sera créé pour 2025** (aucun poste de magistrat, aucun poste de greffe) ! Ce gel dans les créations de postes ne peut qu'inquiéter les agents et leurs représentants.

En effet, FO considère que les effectifs sont déjà sous-dimensionnés dans la plupart des juridictions, les agents de greffe doivent faire face à un accroissement de leurs activités, avec les risques de RPS et de souffrance au travail que cela engendre. La situation est vraiment préoccupante !



*Un syndicat toujours à vos côtés !!*

